

Point I : **Mot d'accueil de Jean MEURILLON Président du Comité DRÔME/ARDECHE .**

Point II : **Appel des clubs.**

Le Secrétaire procède à l'appel des clubs ;
Après vérification des pouvoirs il rappelle l'article neuf des statuts qui stipule que l'Assemblée Générale Ordinaire peut délibérer quand elle comprend au moins la moitié des voix dont disposent les groupements sportifs qui la composent.

Soit : le Quorum à 93 voix.

Avant la poursuite des travaux, le Secrétaire rappelle le décès de Monsieur René SACHE du club de l'Aviron d'Evian.
Madame Janine CATHAUX épouse de Guy CATHAUX.
Une minute de silence est observée en leur mémoire.

POINT III : **Désignation des scrutateurs.**

Trois scrutateurs sont désignés pour pallier aux votes à bulletin secret.

Messieurs : Véronique MATON
 Gérard BICHET
 Pierre HILT

● Approuvé à l'unanimité par le vote de l'assemblée.

POINT IV : **Le mot du Président** (Alain WACHE)
(voir document annexe A)

● Approuvé à l'unanimité par le vote de l'assemblée.

POINT V : **Rapport moral du Secrétaire Général.** (Michel MATHEY)
(voir document annexe B)

● Approuvé à l'unanimité par le vote de l'assemblée.

POINT VI : **Rapport des commissions.**

Commission sportive. (Thierry BOLLE)
(voir document annexe C)

● Approuvé à l'unanimité par le vote de l'assemblée.

Commission Communication/Promotion. (Daniel PEDRINIS)
(voir document annexe D)

● Approuvé à l'unanimité par le vote de l'assemblée.

Commission développement. (Patrick GOLLNISCH)
(voir document annexe E)

● Approuvé à l'unanimité par le vote de l'assemblée.

Commission médicale. (Dr. Jean DURAND – BAILLOUD)
(voir document annexe F)

● Approuvé à l'unanimité par le vote de l'assemblée.

Commission des Arbitres (Alain MAREY)
(voir document annexe G)

● Approuvé à l'unanimité par le vote de l'assemblée.

POINT VII : Coordination sportive Rhône-Alpes (B. TABOURIER – L. MONTIGON)
(voir document annexe H)

- Approuvé à l'unanimité par le vote de l'assemblée.

POINT VIII : Bilan d'activité Licenciées féminines (C. PELLEGRINO)
(voir document annexe I)

- Approuvé à l'unanimité par le vote de l'assemblée.

POINT IX : Bilan Commission Jeunes rameurs (B. MEHL)
(voir document annexe J)

- Approuvé à l'unanimité par le vote de l'assemblée.

POINT X : Rapport financier. (Jean-Claude DOCHE)

Le trésorier procède à la présentation des comptes ; lesquels n'appèleront aucune question
(voir document annexe K)

- adoptés à l'unanimité par le vote de l'assemblée.

POINT IX : Budget prévisionnel 2007.

(voir document annexe L)

- Approuvé à l'unanimité par le vote de l'assemblée.

Propositions tarifaires 2007 :

(voir document annexe M)

- Approuvé à l'unanimité par le vote de l'assemblée.

POINT X : Rapport des vérificateurs aux comptes. (S. OLLIER – M. FILIPPELI)
(voir document annexe N)

- Approuvé à l'unanimité par le vote de l'assemblée.

POINT XI : Désignation des vérificateurs aux comptes 2006

Les candidatures reconduites, sont proposées à l'élection.

Michaël FILIPPELI (AUNVillefranche)

Sébastien OLLIER (AUNVillefranche)

- Approuvé à l'unanimité par le vote de l'assemblée.

POINT XII : Elections.

- candidature au poste général.
- Quitus aux représentants de la ligue Rhône-Alpes aux réunions de la zone Sud-Est.
- Développement Licences U : Quote – part des clubs.
- Arbitrage : Institution d'une redevance pour les clubs sans arbitre.

Candidature au poste général : Deux candidatures sont parvenues au secrétariat de la ligue.

L'une est retenue pour la présentation à l'élection.

Monsieur **Claude JAQUIER** du Cercle Nautique de Talloires

La seconde ne respectant pas l'article 13 des statuts de la ligue sera ajournée pour l'élection 2007.
Compte tenu d'une seule candidature, le secrétaire propose à l'assemblée un vote à main levée.

Le vote est accepté à main levée.

Contre = 0

Abstention = 0

Claude Jaquier est élu à l'unanimité.

Quitus aux représentants de la ligue aux réunions de la zone Sud-Est :

Malgré le poids sportif de la ligue, (50 à 60% des participants aux régates de zone), aucune régate ne sera organisée sur notre territoire en 2007.

La ligue donne une redevance à la zone.

La ligue paye les frais inhérents au corps arbitral.

Les clubs s'acquittent d'une quote-part par siège.

La ligue n'a pas plus de poids qu'une autre ligue si petite soit-elle, aux votes pour le choix d'un bassin .

Ce qui rend la situation insoutenable, d'où le souhait du Président, soutenu par le bureau et le comité directeur, d'obtenir un maximum de manifestations sur Rhône-Alpes et Mâcon ; mais pour cela, nos représentants doivent pouvoir faire entendre leur voix.

Le vote est accepté à main levée.

Contre = 0

Abstention = 0

Quitus est accordé à nos représentants à la zone Sud-Est.

Développement licences U : Dans le cadre d'un projet de développement des licences Universitaires, la ligue pourrait aider à la réalisation de ce projet par des aides matérielles envers les clubs qui s'investiraient dans le développement des licences U et la compétition universitaire.

En contrepartie, la ligue souhaite mettre en place un système de quote-part sur ce type de licences ; cette quote-part, serait proportionnelle à celle qui est prise sur les licences A .

Le vote est accepté à main levée.

Contre = 0

Abstention = 1

Le projet est adopté.

Arbitrage : Institution d'une redevance pour les clubs ne possédant pas d'arbitre :

Au regard de la ligne de dépense des frais du corps arbitral, il est nécessaire de réorganiser les déplacements afin de limiter des dépenses excessives.

Première remarque, 17 clubs ne possèdent pas d'arbitre, deuxième remarque, certains départements, possèdent peu d'arbitres ; ce qui oblige de nombreux déplacements sur les lieux de régates à des arbitres éloignés d'où un nombre accru de kilomètres facturés.

Pour améliorer la situation, le bureau propose la formule suivante :

- Clubs ne possédant pas d'arbitres : mise en place d'une cotisation variable par licences A de : 1,50 €

- Clubs possédant 1 arbitre titulaire ou 1 stagiaire participants à moins de 2 régates /an mise en place d'une cotisation variable par licences A de : 0,75 €

La proposition, amène une objection dans l'assemblée.

« En ce qui concerne les clubs avec stagiaire et arbitre actif (2 régates minimum) »

Il est demandé de reformuler le texte de cette phrase pour éviter toute ambiguïté.

Remarque acceptée ; le texte sera revu.

Le vote est accepté à main levée.

Contre = 0

Abstention = 2

Le projet est adopté

POINT XIII : Désignation des représentants à l'AG de la Fédération.

Trois candidatures sont proposées : - Daniel PEDRINIS
- Pierre JANIN
- A WACHE

Le vote est accepté à main levée.

Contre = 0
Abstention = 0

Les trois candidats sont élus à l'unanimité.

POINT XIV : Vœux de la ligue à l'AG de la Fédération.

- La Fédération peut-elle garantir la gratuité des championnats de France ?
- La possibilité de ce licencié fédéral sans être membre d'une société.

Le vote est accepté à main levée.

Pour le premier vœu :

Contre = 0
Abstention = 0

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Pour le second vœu :

Contre = 0
Abstention = 3

Le vœu est adopté.

POINT XV : Intervention des invités.

Les divers invités cités précédemment, ont pris la parole en se félicitant d'avoir accueilli notre assemblée générale, chacun valorisant la qualité de notre réunion, en soulignant l'importance de l'aviron dans les disciplines sportives, discipline incontournable sur les départements de la DRÔME et de l'ARDECHE.

On remerciera Monsieur GARDE, représentant MAIF de son intervention et de la remise à la ligue d'un chèque d'un montant de 9 500 € de la part de notre partenaire national.

On notera aussi les divers points abordés lors de l'intervention de Roland WEIL Vice Président de la FFSA.

- Il n'est pas normal que la ligue Rhône-Alpes ne soit pas labellisée sur le Challenge des jeunes rameurs.
- Le développement des clubs et de l'aviron en général passe par des actions Aviron Loisir/Randonnées
- La communication interne (Site Inter Net) entre la fédération, les ligues, les comités départementaux et les clubs est de bonne qualité et fonctionne bien.
- La communication externe reste un point faible à améliorer.
- Information sur la régates de Versailles; pour des raisons budgétaires la fédération souhaite ajourner le millésime 2007 au profit du développement des clubs.
- Nous devons communiquer plus sur notre sport ; on ne parle pas assez de notre discipline.
- Il faut faire connaître nos résultats, ne pas être timoré, faire participer nos rameurs de HN aux actions promotionnelles .
- L'aviron magazine est en train d'évoluer, vers une présentation et un contenu plus adapté.

POINT XVI : Remise des récompenses.

Compte tenu des circonstances, la remise de la médaille d'honneur de la FFSA à Monsieur Guy CATHAUX dont la cérémonie était prévue ce jour, sera reportée ultérieurement.

Roland WEIL

Le club d'AIGUEBELETTE reçoit la récompense nationale du 3^{ème} Club féminin.

Le club du Cercle de l'Aviron de LYON reçoit la récompense nationale du 1^{er} Club de randonnées.

Le Président
Alain WACHE